

*des Princes &c. Mars 1765. 175*

et côté par une Proclamation faite par ordre de Sa Majesté & qui porte, que l'Isle & la Ville de la *Nouvelle-Orleans* venoient d'être cedées au Roi d'Espagne.

Le Roi, mécontent d'une résistance opiniâtre faite par le Canton de Schwitz & d'un refus formel d'accéder à la Capitulation qui lui a été proposée, ainsi qu'aux autres Cantons qui l'ont acceptée, d'embrasser les nouveaux Réglemens pour les Suisses qui sont à son service, a fait publier la Déclaration suivante, qui ordonne à tous les Sujets de ce Canton, qui sont à son service & dans son Royaume, d'en sortir sans délai.

*Sa Majesté s'étant fait rendre compte, dans son Conseil, des plaintes qui lui sont revenues sur la conduite que le Canton de Schwitz a tenue depuis dix-huit mois relativement aux affaires de son service & de l'alliance qui subsiste entre Elle & le Louable Corps Helvétique; & ayant reconnu, dans tous les procédés indécens que ce Canton s'est permis, des marques certaines que ses sentimens & ses dispositions ne répondent nullement à tout ce qu'Elle devoit attendre des témoignages constants & multipliés de sa généreuse protection & de sa bienveillance pour ce Canton: Elle a résolu, de l'avis de son Conseil & pour satisfaire à ce qu'exige la dignité de sa Couronne, de rompre toute alliance avec ledit Canton de Schwitz & de le priver, ainsi que tous ses Sujets, des avantages qu'ils en retiroient, soit chez eux, soit dans son Royaume.*

*En conséquence, Sa Maj. a déclaré & déclare, par ces présentes signées de sa main, qu'Elle ne compte plus ledit Canton de Schwitz au nombre de ses chers, anciens & fidèles Alliés du Louable*